RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté · Égalité · Fraternité

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Décision du maire n° 2024.007

Mise en ligne : 09/02/2024

OBJET **Contrat de location d'un emplacement de stationnement n°5 situé au parking du Prieuré, 1 rue Gédalge à Chessy conclu avec** [redacted]

Le maire de la commune de Chessy,

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses textes d'application, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°2023-04-04 en date du 14 avril 2023 relative à la redevance d'occupation des parkings et loyers des garages communaux ;

Considérant

La disponibilité de l'emplacement n°5 situé au parking du Prieuré, 1 rue Gédalge à Chessy et la demande d'emplacement formulée par [redacted] ;

Décide

Article 1er
De louer à [redacted] dans le cadre d'un contrat de location, l'emplacement de stationnement n°5 situé dans le parking du Prieuré, 1 rue Gédalge. Cet emplacement est exclusivement à usage de stationnement pour véhicule.

Le loyer mensuel est établi à 35.00€ TTC.

Article 3
Ce contrat est conclu pour une durée d'un an, à compter du 16 janvier 2024.

Article 4
La recette est imputée au budget de la Commune.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 16 janvier 2024

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20240116-DEC_2024_007-CC
Date de télétransmission : 02/02/2024
Date de réception préfecture : 02/02/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté · Égalité · Fraternité

Décision du maire n° 2024.007

Le maire,
Olivier BOURJOT

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

MAIRIE DE CHESSY (Seine-et-Marne)

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20240116-DEC_2024_007-CC
Date de télétransmission : 02/02/2024
Date de réception préfecture : 02/02/2024